

- **VILLE de VALOGNES** -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 DÉCEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le VINGT-DEUX du mois de DÉCEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, M. Jean-Louis VALENTIN, Mmes Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, Mme Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Maryline MEYNE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme SANSON), M. Édouard ROULLAND, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme DENNEBOUY), Mme Sylvie HERVIEU, Conseillère Municipale (pouvoir à M. RODRIGUEZ).**

Absente : **Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère municipale.**

Mme Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/12/2016
Date d'affichage : 16/12/2016
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de Conseillers votants : 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 22 décembre 2016 à 20 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Contrat de pôle de services – dépôt d'un dossier de candidature auprès du Conseil Départemental de la Manche.

Le Conseil Départemental de la Manche, dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale, souhaite accompagner certaines communes, dont Valognes, dans la mise en œuvre de projets permettant de conforter leur rôle de centralité et leur attractivité.

A travers le contrat de pôle de services, le Conseil Départemental s'engage pour une durée de quatre ans sur la création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs mais également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble.

L'aide financière apportée par le Conseil Départemental sur la durée du contrat, est calculée sur une base de 200 € par habitant avec un seuil de 300.000 € et un plafond de 800.000 €, étant précisé que le volet lié à l'attractivité (aménagement du cœur de ville notamment) doit représenter au moins 50 % de l'enveloppe globale.

Au vu des axes ciblés par cette politique départementale, il est proposé de bâtir le contrat de pôle de services de la ville de Valognes avec le Conseil Départemental autour des deux opérations structurantes suivantes :

- Requalification du cœur de ville : poursuite des travaux de voirie Boulevard Division Leclerc, extension et réhabilitation de la salle du Château, réalisation des phases 3, 4 et 5 du projet établi par le Cabinet Architecture Action ;
- Réhabilitation de l'Hôtel Saint-Rémy en vue d'y installer une maison des Solidarités.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement local – Administration Générale réunie le 19 décembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire à engager les démarches auprès du Conseil Départemental, permettant

la conclusion d'un contrat de pôle de services, et à signer tous les documents y afférant.

2. Dispositions relatives au Personnel territorial.

Sur avis favorable de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 19 décembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- ✓ la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un Agent à temps non complet, affecté au sein des établissements scolaires,
 - ✓ le renouvellement de contrats de travail à la Direction Action Familiale, éducative et sociale et à la Direction Sports – Loisirs – jeunesse – vie associative,
 - ✓ la passation d'une convention de prestation de services entre la Ville de et le C.C.A.S.
- et **PREND ACTE** de la mise à disposition d'un Assistant de conservation principal de 2ème classe à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

3. Attribution d'une subvention à titre exceptionnel.

Après examen par la Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 19 décembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE**, à titre exceptionnel, une subvention à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine des Pompiers de Valognes pour la restauration du camion jaune.

4. Passation d'une convention avec LECLERC pour la fourniture de carburant.

Dans le cadre de la passation du marché « fourniture de carburants routiers, en station, par cartes accréditives pour les besoins du parc automobile de la Ville » signé le 8 décembre dernier avec le supermarché LECLERC, il est nécessaire de passer une convention tripartite de prélèvement automatique entre la Ville, le fournisseur et le Comptable du Trésor.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement local – Administration générale réunie le 19 décembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation de ladite convention.

5. Création d'un parking rue de Gréville et sécurisation de l'accès à l'école Léopold Delisle - Demande de subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police - programme 2017.

Le Conseil Municipal a décidé la création d'un parking rue de Gréville. Le projet présenté permettrait la création de 49 places de stationnement, avec un double raccordement à partir de cette rue, de façon à favoriser et fluidifier la circulation par un sens unique. Ce dernier permettra de faciliter la dépose et la reprise des enfants devant l'Établissement scolaire, notamment aux horaires d'entrée et de sortie d'école. En outre, un passage piétons permettra de rejoindre le trottoir existant rue de Gréville.

Les travaux représentent une dépense estimative de 115.000 € TTC dont un montant éligible au titre de la dotation 2017 du produit des amendes de police.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 19 décembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le programme de travaux relatif à la création d'un parking rue de Gréville, et à la sécurisation de l'accès à l'école Léopold Delisle,
- Et **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de la Manche au titre de la dotation du produit des amendes de police - programme 2017.

6. Passation d'une convention de servitude avec ENEDIS.

Dans le but d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique dans le secteur de l'îlot municipal et de la rue Léopold Delisle, il est nécessaire de poser un coffret qui serait encastré au niveau d'un mur en retour situé sur le parking de la rue Léopold Delisle. La parcelle d'implantation de ce coffret par ENEDIS, appartenant au domaine privé de la commune, il est nécessaire d'établir une servitude de passage pour autoriser ces travaux.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 19 décembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation de la convention de servitude correspondante.

7. Création de la Communauté d'agglomération du Cotentin - élection des conseillers communautaires.

Monsieur le Préfet de la Manche a pris, le 4 novembre dernier, un arrêté portant création, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'agglomération du Cotentin issue de la fusion des Communautés de Communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg,

du Val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Église, de la Saire et de l'extension aux communes de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague.

Par arrêté du 16 décembre 2016, Monsieur le Préfet de la Manche a constaté le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à partir du 1^{er} janvier 2017.

L'effectif de l'organe délibérant de ce nouvel EPCI s'établit ainsi à 221 membres.

Pour Valognes, le nombre de conseillers communautaires s'élève à 4.

Le nombre de sièges attribués est donc inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal.

C'est pourquoi en application de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, 1^o - alinéa c, les membres du nouvel organe délibérant doivent être élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Candidature de la liste « Valognes pour tous », ouverte à la liste « Ensemble pour Valognes » :

- Jacques COQUELIN
- Anne-Marie GOLSE
- Jean-Louis VALENTIN
- Fabrice RODRIGUEZ

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	28
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de bulletin nul :	1
Suffrages exprimés :	26

La liste « Valognes pour tous », ouverte à la liste « Ensemble pour Valognes » a obtenu 26 voix.

Sont donc élus, Conseillers communautaires :

- Jacques COQUELIN
- Anne-Marie GOLSE
- Jean-Louis VALENTIN
- Fabrice RODRIGUEZ

Valognes, le 23 décembre 2016

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN